

Scène Nationale - Théâtre de l'Espace - Contrat d'objectifs, de mise à disposition de biens et de mise à disposition d'un fonctionnaire

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le contrat conclu avec la Scène Nationale Théâtre de l'Espace, expire au 31 décembre 2005. L'État/Ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de Besançon entendent renouveler leur agrément à la nomination de M. Daniel BOUCON, Directeur de la Scène Nationale.

C'est pourquoi il est proposé de signer un nouveau contrat pour une durée de 3 ans, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2006 pour se terminer le 31 décembre 2008.

Ce contrat spécifie notamment :

1 - Les objectifs de la Scène Nationale

* s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale dans les champs les plus divers de la culture contemporaine,

* organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine, dans les domaines, entre autres, du théâtre de forme, de la danse et du cinéma,

* participer localement à un développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci,

* faciliter l'émergence de nouveaux créateurs « régionaux » et porter un regard attentif à des formes artistiques en devenir.

Le projet artistique et culturel répondant à ces objectifs sera présenté à la Ville dans les trois mois et mis en oeuvre par le Directeur de la Scène Nationale :

- il confortera les actions engagées par le développement des réseaux des partenaires et les démarches orientées vers le jeune public,

- il prendra également en compte le développement de l'activité cinéma, par le regroupement de sa programmation avec celle du Cinéma-Kursaal, sous l'égide de l'Association Espace - Besançon - Planoise, et qui se traduira, dès 2006, par la mise à disposition par la Ville de l'agent en charge de cette programmation.

2 - Les moyens alloués par la Ville de Besançon

* Une subvention annuelle de fonctionnement versée en 2 tranches égales au 1^{er} février et au 1^{er} juin.

Elle s'élèvera à 698 072 € pour l'année 2006 (comprenant les moyens transférés pour la prise en charge du personnel d'accueil et de caisse de l'activité Cinéma-Kursaal). Ces crédits seront inscrits au BP 2006 au chapitre 65.313/6574 CS 41000. Elle sera actualisée en 2007 et en 2008 en fonction des possibilités budgétaires de la Ville, du respect de la convention et du bilan de la saison écoulée.

* La mise à disposition du fonctionnaire à temps complet, chargé de la programmation Cinéma Kursaal, à compter du 1^{er} janvier 2006, en application des articles 61 et 63 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret 85.1081 du 8 octobre 1985 modifié concernant le régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux.

Cette mise à disposition, jusqu'au départ prochain à la retraite du fonctionnaire concerné, interviendra à titre gratuit.

Au départ à la retraite de ce fonctionnaire, l'Association Espace - Besançon - Planoise percevra de la Ville une subvention complémentaire équivalente au coût de l'agent, afin de permettre le maintien de cette mission.

* La mise à disposition :

- du bâtiment Espace Culturel, sis Place de l'Europe, son équipement scénique et son mobilier,
- de 2 alvéoles dans le hangar de décors de Chemaudin,
- du Kursaal (petite salle), dans les conditions et sur les bases de l'utilisation actuelle,

selon les dispositions précisées dans une convention de mise à disposition annexée au présent contrat. Ces mises à disposition sont effectuées à titre gratuit.

Sur avis favorable de la 5^{ème} Commission du 24 novembre 2005, le Conseil Municipal est invité à approuver ce projet et à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer :

- le contrat d'objectifs et de mise à disposition de biens,
- la convention de mise à disposition de locaux annexée au contrat d'objectifs à intervenir dans les conditions énoncées ci-dessus,
- la convention matérialisant la mise à disposition du fonctionnaire concerné.

«**M. LE MAIRE** : Avec Daniel BOUCON, un travail de grande qualité en direction des écoles, en direction des enfants, un espace qui s'est largement ouvert sur le quartier de Planoise et qui a vraiment bien sa place là-bas, donc félicitations à cette structure dynamique».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. MONNEUR, M. CYPRIANI, Mme GIROL n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2005.